

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

RÉUNION 2025-09

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière de L'Office municipal d'habitation de la Ville de Port-Cartier tenue le mercredi le 3 septembre 2025 à 17 h 30 au 11, rue Plante.

Sont présents :

Mmes

Marie Corbey, administratrice
Manon Lacasse, administratrice
Julie Francis, secrétaire d'assemblée
Josée Rochette, administratrice

MM

Gilles Fournier, président

Émilien Audet

Est aussi présente :

Mme

Asmaa Essalhi, directrice générale

Absent

Daniel Camiré, administrateur

11. 2025-09-11 Résolution d'utilisation de la langue française uniquement ; ministère de francisation.

ATTENDU QUE la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) établit que le français est la langue officielle du Québec et qu'il doit être la langue normale et habituelle de travail, des communications et des services;

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Port-Cartier souhaite se conformer aux dispositions de la Charte de la langue française et aux directives du ministère de la Langue française du Québec;

IL EST RÉSOLU QUE :

1. L'ensemble des communications officielles internes et externes de l'OMH seront rédigées et transmises en français, y compris la correspondance avec les autorités publiques, les documents administratifs, les contrats et les communications destinées au public.
2. Les outils de travail et documents internes (politiques, procédures, directives, logiciels lorsque disponible en français) devront être fournis en français.
3. Toute relation avec le ministère de la Langue française du Québec se fera exclusivement en français.
4. La direction générale est mandatée pour mettre en œuvre la présente résolution et s'assurer de la conformité continue aux obligations prévues par la Charte de la langue française.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée
Authentique par

Gilles Fournier,
Président
D'assemblée

Julie Francis, secrétaire d'assemblée

